

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE CENTRAL DALKIA SA
PROCES-VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

INFORMATION A :

1^{er} collège – Ouvriers – Employés – Techniciens

Titulaires

Jean Georges STOCK (CGT)

Suppléants

Frédéric DELOOF (CGT)

2^{ème} collège – Agents de Maîtrise

Titulaires

Norbert BATTISTELLO (FO)
Gilles BLAS (FO)
Frédérique CARRIBOU (FO)
Samuel ELOUGA (FO)
Hafid TAGNAOUTI (FO)
Laurent LEFEVRE (CGT)
Philippe PORZYCKI (CGT)
Didier VINCENT (CFDT)
Stéphane CAPUT (CFDT)
Guillaume MASSEL (CFDT)
Michel RAPHALEN (CFE-CGC)
Bruno PRIEUR (CFDT)
Jean Pierre TEMPOBUONO (CFDT)
Gérard CERDAN (UNSA)
Patrick DUPUCH (UNSA)
Anthony BORDAS (UNSA)

Suppléants

Mehdi ZEHOUANI (FO)
Gianni LUPO (FO)
Myriam CHAIB (FO)
Mehdi EL MAHJOUBI (FO)
Abdelkader LEBCIR (FO)
Sandy DELEPINE (CGT)
Frédéric DENOYER (CFDT)
Frédéric GORAL (UNSA)
Laurent ROUGIEUX (CFDT)
Véronique NOIROT (CFDT)
Laurent POTIN (CFE-CGC)
Guillaume LUNEL (CFDT)
Patrick BOMBEAU (CFDT)
Sébastien CORREARD (FO)
Michel VIENNOT (UNSA)
Pascal GINES (UNSA)

3^{ème} collège – Ingénieurs, Assimilés et Cadres

Titulaires

Agnès VIALE (FO)
Hervé BECK (CFE-CGC)
Gérard DURAND (CFE-CGC)
Adelino ROSADO MARQUES (CFE-CGC)

Suppléants

François DOZOLME (FO)
Jean Luc BENHAMOU (CFE-CGC)
Christian BROSSET (CFE-CGC)
Grégory MANRY (CFE-CGC)

Représentants Syndicaux

Jean Philippe FRANKE (CGT)
Georges SERRE (CFDT)
Christophe MARCHAND (CFE-CGC)
Philippe GATEAU (FO)
Serge LEVRAULT (UNSA)

Handwritten initials

Étaient présents :

Florence SCHREIBER	Directrice des Ressources Humaines - Présidente
Véronique BARLA	Responsable des Relations Sociales
Thierry BAURE	Directeur Prévention Santé Sécurité
Eric LE-TORH	Expert Moteur - DTGP

1^{er} collège – Ouvriers – Employés – Techniciens

Titulaires

Jean Georges STOCK (CGT)

2^{ème} collège – Agents de Maîtrise

Titulaires

Norbert BATTISTELLO (FO)
Abdelkader LEBICIR (FO) *En remplacement de Mme CARRIBOU Frédérique*
Gilles BLAS (FO)
Samuel ELOUGA (FO)
Hafid TAGNAOUTI (FO)
Philippe PORZYCKI (CGT)
Didier VINCENT (CFDT)
Stéphane CAPUT (CFDT)
Guillaume MASSEL (CFDT)
Bruno PRIEUR (CFDT)
Patrick BOMBEAU (CFDT) *En remplacement de Mr TEMPOBUONO Jean-Pierre*
Gérard CERDAN (UNSA)
Patrick DUPUCH (UNSA)

3^{ème} collège – Ingénieurs, Assimilés et Cadres

Titulaires

Agnès VIALE (FO)
Hervé BECK (CFE-CGC)
Gérard DURAND (CFE-CGC)
Adelino ROSADO MARQUES (CFE-CGC)

Invité par le CSE Central

Steven LENOIR

Représentants Syndicaux

Jean Philippe FRANKE (CGT)
Georges SERRE (CFDT)
Christophe MARCHAND (CFE-CGC)
Philippe GATEAU (FO)
Serge LEVRAULT (UNSA)

Invité par le CSE Central

Steven LENOIR

Etaient Absents :

Titulaires

Laurent LEFEVRE (CGT)
Michel RAPHALEN (CFE-CGC)
Anthony BORDAS (UNSA)

Ordre du jour

Mesures préventives mises en place par la Direction face aux risques éventuels d'exposition de nos salariés au chrome 6.

FB

Le Secrétaire du CSEC central, Norbert Battistello introduit la séance par un rappel à la procédure nécessitant un vote des membres sur l'autorisation de la présence d'un élu du CSE-Nord, non membre du CSEC.

Il indique qu'il a accepté, avec le Secrétaire Adjoint, sa participation au CSE Central Extraordinaire, car Steven LENOIR est au cœur des équipes s'occupant des cogénérations sur la région Nord-Ouest. Il faut le formaliser par un vote pour acter sa participation.

Les membres du CSEC confirment leur accord pour cette participation exceptionnelle.

Florence Schreiber présente Eric Le-Torch comme l'expert moteur au sein de la DTGP, en charge du suivi du dossier sur la présence du chrome 6 au sein des installations.

Florence Schreiber indique que l'on peut démarrer la séance par une présentation et un rappel du contexte.

Norbert Battistello demande comment la Direction a décidé de communiquer cette information dans les régions ?

Il précise qu'en Centre-Est la CSSCT a eu cette information à leur, première, réunion le 18/0.

Florence Schreiber répond que la Direction a fait le point hier avec les établissements pour savoir lesquels avaient déjà communiqué sur ce sujet.

Ce qui a été dit aux régions en début de semaine, c'est qu'il y avait nécessité d'une transparence absolue sur le sujet vis-à-vis des représentants du personnel.

Pour exemple le CSSCT de l'établissement Centre-Ouest a également abordé le sujet ce 24/09.

Patrick Dupuch indique qu'il y a un problème avec la date annoncée comme étant celle de la connaissance de l'information sur la présence du Chrome 6.

Jean-Georges Stock précise qu'une première alerte a été faite par monsieur Le-Torch fin août et que l'information officielle a été faite le 17 septembre. Les salariés ont donc été exposés pendant au moins 15 jours.

Thierry Baure répond que Dalkia, en la personne de Eric Le Torch a été alerté par Clarke le 22 août de la découverte de présence de chrome 6 sur des pièces de moteurs. Ce dernier a tout de suite adressé un mail aux correspondants cogénération des régions afin de les alerter sur le risque et demandé l'application immédiate de mesures conservatoires.

Par la suite, des tests effectués sur nos installations ont confirmé la présence de chrome 6 sur des lignes d'échappement cogénération : c'est alors que la note de cadrage national a été adressé à l'ensemble des régions.

Pour mémoire, le chrome est un métal gris comprenant 3 différentes formes de valence (chrome 0 = métal, chrome 3, et chrome 6). Le chrome 6, parmi les 3 formes différentes de chrome, est le seul à présenter des risques. Le chromage est couramment utilisé en traitement de surface : le chromage permettant d'améliorer les propriétés physico-chimiques des métaux. Les pièces qui ont subi un traitement par chromage peuvent de fait comporter des traces de chrome 6 en surface (résidus de chromage). Pour autant, manipuler ces pièces ne présentent pas forcément de risque grave : le chrome VI étant plus particulièrement dangereux dans sa forme pulvérulente puisque potentiellement source d'exposition des intervenant par inhalation ou par ingestion accidentel après contact cutané avec des éléments souillés. Le chrome VI présente une toxicité aiguë et une toxicité chronique. Dans le cadre de nos interventions, le risque principal que courent les intervenants est le risque d'inhalation de dépôts de chrome VI (après remise en suspension).

Thierry Baure présente aux élus un PowerPoint « RISQUE D'EXPOSITION CHROME 6 COGENERATION ET TURBINE »

On voit en effet sur les photos transmises dans le document que les dépôts du Chrome 6 sont très localisés et se trouvent sur les pièces sous forme de couches jaunâtres.

Jean-Philippe Franke demande si cela ne peut pas générer une réaction chimique plus dangereuse par le contact, sur les muqueuses par exemple.

Hervé Beck demande si on en trouve aussi pour ceux qui sont amenés à effectuer des soudures.

Thierry Baure rappelle que dès lors que l'on intervient sur des éléments chromés, la question de l'exposition potentielle au Chrome 6 se pose. En revanche, il faut bien distinguer les équipements qui peuvent présenter des traces surfaciques (résidus de chromage), des équipements qui présentant des résidus de chrome 6 (poudre). Car dans ce cas nous avons à faire à des formes et des concentrations différentes. Les critères formes et concentration doivent donc être pris en compte dans l'évaluation des risques.

Nous avons voulu être très réactif dans la communication envers les équipes. Depuis, nous avons reçu des 1ers rapports de mesure d'ambiance qui nous permettent d'être rassuré et sommes dans l'attente des rapports de mesure au porteur qui elles seules pourront nous éclairer sur le risque d'exposition lors des interventions de démontage ou d'interventions sur les lignes d'échappement afin d'avoir une mesure précise des niveaux d'exposition.

En complément de ces mesures au porteur en cours d'intervention, nous avons également planifié 22 mesures d'ambiance dans des locaux de cogénération. Ces mesures d'ambiance visent à s'assurer que l'air des locaux ne présentent pas de résidus ou poussières de chrome 6 (potentiellement émanant des cogénérations ou remis en suspension).

A ce jour les mesures d'ambiance réalisées sont rassurantes : les deux rapports de mesures fournis par la région Ile de France sont négatifs et prouvent l'absence de chrome 6 dans les locaux et on est en dessous du niveau de **Valeur Limite d'Exposition Professionnelle**. Cela permet d'écartier pour l'instant le risque d'exposition passif mais ne fournit pas d'informations sur le risque d'exposition lors des interventions sur les lignes d'échappements

Thierry Baure poursuit la présentation du support en montrant les photos des parties des installations où peuvent se trouver les dépôts. Afin d'identifier l'origine de ces dépôts, la direction santé sécurité a travaillé en lien avec les équipes toxicologiques d'EDF qui disposent de compétences spécifiques sur le sujet. Les premiers échanges avec les équipes toxicologie de EDF permettent d'envisager une origine probable de ces dépôts : C'est la présence de calcium dans les graisses qui, en dépassant 450 à 500 degrés, interagissent avec les résidus de chrome présent dans les pièces qui ont subi un chromage et forment un chromate de calcium (poudre jaune). Cette hypothèse permet d'expliquer pourquoi on ne retrouve pas de résidus de chrome sur les pièces en fonte ni sur les cogénérations de petite puissance.

Eric Le-Torch indique que la configuration de l'isolant sur les moteurs peut faire qu'on n'en trouve pas sur certaines pièces.

Stevens Lenoir explique qu'on a fait des tests sur des pièces en fonte et on trouve bien du Chrome 6.

Thierry Baure précise que les risques pour les salariés résultent principalement de l'inhalation des résidus de chrome 6 (notamment après remise en suspension) ou du contact cutané qui pourrait conduire à une ingestion accidentelle en cas de non-respect des règles d'hygiène élémentaire (boisson dans les locaux, main portée à la bouche,...). Les mesures définies dans le mode opératoire visent à encadrer ces 2 scénarios d'exposition pour les encadrer. Il y a une procédure d'habillage/déshabillage entre autres. La stricte application de cette procédure permet de garantir la sécurité des intervenants lors des interventions sur les collecteurs d'échappement (ces mesures de sécurité seront validés au travers des mesures aux porteurs que nous allons réaliser). Par ailleurs, nous avons également démontré via les mesures réalisées en ambiance qu'il ne pouvait y avoir d'exposition passive / exposition indirect lors des interventions / entrée dans les locaux de cogénération.

Le nouveau protocole d'intervention prévoit aussi l'exclusion des personnes non nécessaires à l'intervention, des EPI spéciaux (lunettes gants masque). On réalise une inspection visuelle au fur et à mesure du démontage. Si la personne voit des dépôts jaunâtres ou verdâtres, on demande un test de présence de chrome. Si on constate la présence de chrome 6, on arrête le chantier et on décontamine (Aspiration des calorifuges et pulvérisation). On utilise du WD40 préconisé par Engie qui nous parait le plus approprié. Mais on le fait sur des pièces refroidies à cause du risque d'inflammation.

Stevens Lenoir indique après renseignement pris auprès d'un inspecteur du travail, que les lunettes proposées ne sont pas aux normes requises.

Thierry Baure répond que le protocole d'intervention a été élaboré en lien avec les recommandations du médecin toxicologue EDF. L'utilisation de lunettes masques (lunettes étanches) ne se justifie pas car le port de lunettes masques peut poser un problème pour mettre le masque FFP3 et réduire la protection respiratoire offerte par le masque FFP3. Nous avons donc priorisé une protection permettant la meilleure protection respiratoire, le risque d'inhalation étant le risque principal dans le cas présent.

La pénétration par les voies oculaires n'est pas possible d'après les équipes toxicologique EDF. Par ailleurs, la procédure d'intervention prévoit en alternative du masque FFP3 le recours à une coiffe (qui protège l'intégralité du visage pour les salariés qui portent une barbe) et un versaflo.

Stevens Lenoir indique que le médecin du travail du périmètre Dalkia Nord-Ouest n'est pas d'accord avec ce protocole présenté par Mr Baure et demande si ces modes opératoires ont-été validés par l'Inspection du Travail ?

Thierry Baure répond que non et que Dalkia n'a pas cette obligation, et nous informe travailler en étroite collaboration avec les équipes médicales d' EDF.

Nous avons pris les précautions qui s'imposaient (mesures conservatoires) dans l'attente d'avoir une évaluation des risques plus précise.

Evaluation précise des risques qui ne sera possible qu'après les 1ers tests aux porteurs et après suffisamment de mesures d'ambiance.

Encore une fois, les dispositions transmises s'avèrent être des mesures conservatoires proposées par le constructeur Clarke. Dalkia ne souhaite en aucun cas exposer ses salariés au moindre risque

Stevens Lenoir précise que les salariés sont exposés depuis 12 ans dans son service qui s'occupe des cogénérations.

Thierry Baure rappelle que Dalkia (via la DTGP) a été informé le 22 août 2019 et a immédiatement communiqué vers les régions, puis le sujet a été remonté via le réseau des QSE le 28 août. Après évaluation des risques et échanges avec les experts EDF, nous n'avons mis que quelques jours pour prendre les mesures qu'il fallait.

Stevens Lenoir demande de faire valider le mode opératoire par l'Inspection du Travail et médecin du travail.

Serge Levrault demande qui traite le sujet quand on aspire des poussières ?

Thierry Baure reprend qu'il vaut mieux utiliser des équipements jetables (masques, combinaison tyvek) et rappelle que l'évacuation des déchets et des EPI doit se faire via une filière spécialisée. Il précise enfin que l'on a aussi interdit l'utilisation du smartphone pendant les interventions, car ils sont un puissant vecteur de transmission des poussières.

Bruno Prieur demande si l'entreprise a prévu une formation spécifique (chrome6) aux salariés concernés, et souhaite rappeler à la Direction que tous les gestes proposés d'accomplir avec les Equipement de Protection Individuel, pendant toute nouvelle intervention n'est pas forcément instinctif.

Thierry Baure indique qu'il reprend cette idée au compte de la Direction et il va être demandé aux QSE d'être présents sur les premières interventions.

Dalkia a été très réactif, mais il faudra prendre en compte tous les retours terrains pour l'adaptation des mesures.

Patrick Dupuch déclare que dalkia n'est déjà pas toujours à jour sur le sujet de l'amiante, ce qui est inquiétant, et précise que les locaux de cogénérations ne sont pas tous équipées de point d'eau et ce questionne comment les salariés pourraient suivre la procédure présentée en séance...

Où sont les lingettes, qui va les acheter ? Le problème ce sont les moyens donnés.

Philippe Porzycki demande si l'on a prévu des mesures pour rassurer les salariés qui travaillent depuis 10 ans sur les cogénérations. Il conviendrait de leur faire passer des analyses médicales, dont un scanner.

Thierry Baure précise que pour les expositions antérieures, on ne peut pas les retracer. On peut mesurer la présence de chrome total dans le sang ou les urines mais pas spécifiquement mesurer le chrome 6. La mise en place d'examens médicaux reste à la seule initiative du médecin du travail. Dalkia va néanmoins adresser un courrier aux médecins du travail pour les informer de la situation et veiller à ce qu'ils reçoivent les salariés concernés. Concernant les indicateurs biologiques d'exposition, la mesure du taux de chrome total ne renseignera pas sur l'exposition professionnelle sauf à la réaliser en 2 temps : avant l'exposition et après l'exposition. La mesure du chrome total pourra en revanche être comparée avec les taux rencontrés dans la population générale. Attention en revanche, d'autres sources d'exposition peuvent également venir perturber le taux de chrome totale (exemple : pour un salarié fumeur par exemple, il n'est pas possible de détecter la part de chrome 6 due au travail et celle due au tabac). Concernant les expositions antérieures, nous aurons plus d'éléments sur les niveaux d'exposition à l'issue des mesures au porteur. Dans l'attente, nous pouvons communiquer auprès des salariés afin de savoir s'ils ont déjà eu des symptômes aigus, le chrome 6 étant très corrosif et irritant une personne exposée a probablement ressenti d'autres effets (soit cutané, soit respiratoire)

L'absence de réaction aigue ne permet néanmoins pas de tirer des enseignements sur l'exposition passée.

Philippe Porzycki rétorque que les gens réagissent différemment. Il réaffirme que l'on devrait permettre la réalisation des examens pour les salariés.

Norbert Battistello propose, soit d'informer les médecins du travail directement, soit d'informer les salariés qu'ils peuvent demander au médecin du travail de prescrire des examens. Il faut absolument que l'entreprise le permette et soit incitative.

Thierry Baure indique qu'il sera aussi intéressant de transmettre au médecin du travail les rapports de mesure car sans ces données importantes, ce dernier ne sera pas en mesure d'échanger avec les salariés. Il propose donc d'attendre les 1ers résultats de mesure pour adresser un dossier complet aux médecins du travail.

Georges Serre indique qu'il faut inciter à des suivis renforcés pour les salariés exposés. Il y a du travail à faire pour accompagner les salariés concernés qui interviennent de manière isolée et sont possiblement démunis.

Norbert Battistello rapporte que le responsable de sécurité, à la réunion du CSSCT de Dalkia Centre-Est, aurait déclaré que les barbus devront se raser pour appliquer cette nouvelle procédure (port du masque).

Est-ce une bonne communication de vouloir imposer un rasage aux salariés ?

C'est bien sûr un exemple de mauvaise communication.

Hervé Beck demande quel est le nombre de cogénération et le nombre d'actions préventives et curatives à mener ?

Eric Le-Torch indique qu'il a été procédé à 88 changements de culasses en 2019, et qu'il y a 350 moteurs tous potentiellement concernés. En intersaison il y a beaucoup d'interventions.

Stevens Lenoir dit que l'on n'a pas besoin de démonter un calot pour être exposé au chrome 6. En fonction des équipements de protection, les conditions de travail ne sont pas les mêmes et vous allez transformer les salariés en « dé-chromeurs » alors que ce devrait être au constructeur de venir réparer les dégâts.

Thierry Baure répond que la note vise à traiter une situation immédiate et qu'un travail de plus longue haleine doit encore être fait pour régler le problème et son origine que nous ne connaissons pas aujourd'hui.

Stevens Lenoir informe que les droits de retraits vont tomber.

Norbert Battistello affirme que la priorité c'est d'informer les salariés et de leur expliquer les mesures prises et à prendre.

Les membres élus au CSE Central doivent s'assurer que ce problème est concrètement pris en compte, et que des mesures efficaces, sans prise de risques pour les salariés, puissent être mise en place le plus rapidement.

La mise en place de formations adaptées est une idée à retenir, il faudrait que Dalkia nous communique comment chaque région va diffuser ses informations et mettre en place les informations et formations adaptées.

La Direction doit informer l'ensemble des médecins du travail sur le périmètre de Dalkia, et chaque salarié qu'il peut demander à son médecin du Travail des examens.

Il faut donc recenser les personnes qui interviennent et mettre en place un suivi sur le traitement des vêtements.

Il nous faut missionner la CSSCT Centrale pour le suivi de ce dossier chrome6.....

Stevens Lenoir demande la réalisation d'une expertise.

Norbert Battistello demande que ce point soit laissé à l'appréciation de la CSSCT Centrale dans la préparation des travaux pour le CSE Central.

Thierry Baure indique qu'il n'y a pas de difficulté à transmettre aux représentants élus les rapports de mesure et que la direction souhaite une transparence totale sur ce dossier.

Florence Schreiber indique que l'on est en train de dresser la liste des salariés potentiellement exposés. Il y a le temps des mesures de prévention et réactives et il y a le temps de réflexion nécessaire pour trouver l'origine et les moyens de régler la situation. C'est donc un sujet sur lequel on reviendra.. Compte tenu du sujet et de son importance et de la nécessaire transparence, on a souhaité réunir le CSE en réunion extraordinaire, mais il faut effectivement assurer le suivi en CSSCT Centrale.

Thierry Baure indique que l'on peut faire venir en CSSCT Centrale le médecin toxicologue d'EDF.

Hafid Tagnaouti insiste sur la question de l'information à faire aux salariés. La note de la Direction est appeler à vivre, et elle n'est pas figée.

Samuel Elouga demande ce qu'il advient du préjudice d'anxiété pour les salariés ? de plus on ne mesure pas souvent la volatilité dans les locaux.

Véronique Barla répond que sans nier bien sûr l'anxiété des salariés, on ne peut le prendre en compte à ce stade dès lors qu'il n'est évocable que dans les situations de maladie professionnelle avérée.

Thierry Baure revient sur les points de mesure dans les locaux en réponse à la question sur la mesure de la volatilité en indiquant qu'il existe déjà 2 rapports de mesure à date et que 22 mesures supplémentaires sont programmées.

Stevens Lenoir indique que l'on a oublié d'évoquer la présence de Chrome 6 sur les filtres à air. De son côté, il informe avoir confiné des vieux filtres a air pour vérification et savoir s'ils sont concernés.

Thierry Baure répond qu'il a raison et que l'on va instruire ce point. Il propose de tenir une CSSCT Centrale sous 15 jours/3 semaines, quand on aura des éléments nouveaux à transmettre aux représentants du personnel.

Il y sera présenté l'ensemble des mesures prévues, leur réalisation et les premiers résultats. La liste des salariés sera communiquée ainsi que ce qui aura été fait au niveau de chaque région.

Norbert Battistello demande que l'on n'oublie pas d'intégrer Dalkia EN, ni les sous-traitants, et bien évidemment la CSSCT Centrale pourra ajouter toutes questions utiles sur ce sujet à son prochain Ordre du Jour.

Florence Schreiber retient que les priorités à traiter sont : l'information et la formation des salariés, l'approvisionnement des équipements, la question de l'évacuation des déchets au niveau de chaque régions.

Norbert Battistello indique que l'on peut clore le CSE si tout le monde est d'accord sur ces conclusions.

Florence Schreiber rappelle que la santé et la sécurité des salariés reste la priorité de Dalkia, que c'est dans cet état d'esprit que l'on a souhaité réunir et tenir le CSE Central et que la CSSCT Centrale jouera un rôle important sur ce dossier.

F. SCHREIBER clôt la séance, informe de la date du prochain CSE Central le 7 novembre prochain et remercie les membres du Comité Social et Economique Central.

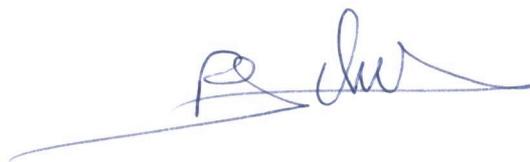
Le Secrétaire

N. BATTISTELLO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized letter 'N' with a horizontal line through it, followed by a small flourish.

La Présidente

F. SCHREIBER

A handwritten signature in blue ink, featuring a long horizontal line that starts with a small loop and ends with a sharp, upward-pointing flourish.

